

Le 8 juin 2011

**BUREAU DE LA CLE DU
SAGE DES NAPPES DU ROUSSILLON**

**RELEVÉ DE DECISIONS – REUNION DU LUNDI 6 JUIN 2011
HOTEL D'AGGLOMERATION DE PERPIGNAN**

Liste des participants (membres du bureau) :

- ▶ Jean-Paul ALDUY – Président : Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ;
- ▶ Marcel DESCOSSEY – Vice-président n° 2 : Mairie de Palau del Vidre ;
- ▶ Alphonse PUIG – Vice-président n° 3 : Communauté de communes des Aspres ;
- ▶ Eric ANDRE : Agence de l'Eau ;
- ▶ Jean BERTRAND : Chambre d'agriculture ;
- ▶ Pascal JOBERT : Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
- ▶ Jean MIAS : Syndicat des foreurs.

Liste des participants (non membres du bureau) :

- ▶ Direction Départementale des Territoires et de la Mer : Lolita ARRIGHI ;
- ▶ Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération : Aline VILLARD ;
- ▶ Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon : Hichem TACHRIFT ;
- ▶ Chargée de mission SAGE : Séverine HUMBERT

Absents et excusés :

- ▶ Jean-Jacques LOPEZ – Vice-président n°1 : CLE du SAGE de Salses-Leucate ;
- ▶ Evelyne LACOMBE : Agence de l'Eau.

Rappel de l'ordre du jour

- Présentation du cahier des charges de l'étude volumes prélevables (éléments techniques), discussion et validation pour un lancement de l'appel d'offres avant l'été.
- Discussions sur les autorisations loi sur l'eau sur lesquels la CLE sera amenée à se prononcer : principes généraux, présentation du groupe de travail « forages agricoles ».

1. Présentation, discussion et validation du Cahier des charges de l'étude « volumes prélevables »

Proposition validée d'ajouter au cahier des charges un calcul sur les volumes maximaux qui pourraient être prélevés, si un forage était utilisé par chaque particulier et chaque agriculteur (y compris vigne). Cette estimation permettra de disposer d'une « fourchette haute » de l'utilisation actuelle, et d'anticiper le risque pour les années à venir.

Ajouter au cahier des charges le fait que l'étude volumes prélevables constituera un état de référence sur lequel se basera le SAGE d'ici quelques années pour évaluer l'efficacité de sa politique.

Concernant la révision des autorisations de prélèvements (des captages AEP notamment) qu'effectuera les services de l'Etat en 2014 : suite à la proposition de Jean-Paul ALDUY d'en informer les maires, la DDTM explique que la communication se fera à destination des collectivités lorsque les résultats des études volumes prélevables « eaux superficielles » seront connus.

2. Procédures administratives liées aux forages – forages agricoles

Importance de se concentrer en priorité sur les forages Pliocène. Les forages quaternaire seront traités lorsque la question du Pliocène sera résolue.

Position commune de la chambre d'agriculture et du Président de CLE : il faut être plus souple sur le quaternaire si on veut conserver une chance de résoudre les problèmes du Pliocène.

Connaître tous les forages agricoles est déterminant pour gérer la nappe : il est indispensable que la profession soit très mobilisée et incite les exploitants à déclarer.

Travail à réaliser. Compléter le diagnostic sur les forages Pliocène qui disposent d'une autre ressource : volonté locale des agriculteurs, possibilités physiques d'utiliser d'autres ressources, possibilités techniques, financements envisageables et maîtrise d'ouvrage. Le « groupe forage » continue dans sa configuration actuelle (animation Etat) jusqu'à obtenir un état des lieux clair à ce sujet. Ensuite la CLE reprendra l'animation.

3. Questions diverses

Les foreurs connaissent mal la règlementation assez complexe : proposition du bureau de réaliser un document de synthèse qui pourrait être diffusé aux foreurs dans un premier temps.

Pistes de travail envisagées pour la suite, sur lesquelles il faut approfondir les aspects techniques / juridiques : utilisation des ERU pour l'arrosage, déclaration des forages aux services fiscaux en même temps que les piscines...

Nouvelles cultures irriguées : l'ensemble des participants s'accorde à dire qu'on ne pourra pas implanter de nouvelles cultures irriguées dans des secteurs ne disposant actuellement que du Pliocène.

4. Prochain bureau

Le prochain bureau aura lieu à l'automne lorsque le « groupe forages » aura produit un état des lieux complet permettant d'envisager des travaux et les coûts associés.